

L'étudiant dans la ville universitaire

« *L'air de la ville rend libre* »¹⁰¹

Contrairement à la plupart des autres habitants des villes universitaires, les étudiants, dans leur grande majorité, y étaient là de passage, venant de province ou de l'étranger, parfois de très loin, en particulier dans les premières décennies de notre période, lorsque les lieux d'enseignements étaient encore très rares et même inexistants dans de nombreuses contrées d'Europe comme la Scandinavie par exemple. C'est ainsi qu'à Orléans, moins de 20% des écoliers appartenaient au diocèse de la ville¹⁰². A Paris, la proportion d'étudiants nés dans la capitale était encore plus faible, environ 13% en 1210, et même moins de 8% vers 1280¹⁰³. Aussi, le garçon qui arrivait pour s'inscrire dans une faculté et y suivre un cursus de plusieurs années, devait mettre un certain temps à trouver ses nouveaux repères, surtout dans une grande ville comme Paris. L'agitation visuelle et sonore liée à l'intense commerce qui permettait d'alimenter la capitale, la circulation des charrettes dans des rues étroites et malodorantes, les marchands vantant dès l'aube la qualité de leurs produits, les processions, les spectacles de jongleurs, mais aussi, les vêtements qui étaient différents des leurs ou encore une langue qui leur était inconnue, tout à son arrivée devait le surprendre et sans doute le perturber, devant remettre en cause une grande partie de ses habitudes¹⁰⁴.

Combien étaient-ils ces étudiants dans ces villes universitaires ? S'il est difficile d'avancer des chiffres précis, les recherches les plus récentes permettent de fournir une estimation relativement fiable et de se faire ainsi une bonne idée de l'ampleur du phénomène.

Il semble que, dans un premier temps, ce soit Bologne qui en concentra le plus grand nombre avec environ 13.000 individus au XIV^e siècle alors qu'à la même époque ils

¹⁰¹ Proverbe allemand du XV^e siècle dans BNF, dossier pédagogique

¹⁰² Vuilliez Ch., « Une étape privilégiée dans l'entrée dans la vie : le temps des études universitaires à travers l'exemple orléanais dans les derniers siècles du M.Â. », *Les entrées dans la vie*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1982, p. 154

¹⁰³ Gorochov Nathalie, « L'université recrute-t-elle dans la ville ? Le cas de Paris au XIII^e siècle », *Les universités et la ville au Moyen Âge : cohabitation et tension*, éd. Patrick Gilli, Jacques Verger et Daniel Le Blévec, Leiden, Brill, 2007, p. 265

¹⁰⁴ Moulin Léo, *La vie des étudiants au Moyen Âge*, *Op. cit.*, p. 20

devaient être environ 6.000 à Paris et un peu moins de 2.000 à Toulouse¹⁰⁵. Pour John Baldwin, qui a étudié le Paris de Philippe Auguste autour de l'année 1200, la population cléricale dans son ensemble représentait environ 10% de la population totale de la capitale¹⁰⁶. Si on en soustrait le nombre des curés des différentes paroisses, des chanoines, des chantres et des moines des nombreuses abbayes, nous pouvons envisager, sans trop de marge d'erreur, un pourcentage d'écoliers de l'ordre de 5 à 6%, ce qui correspond d'ailleurs à ce qu'il sera deux siècles plus tard, au début du XV^e siècle où Jean Favier, un autre historien, les estime à environ 5.000 en l'an 1400 pour une population totale de l'ordre de cent mille habitants¹⁰⁷. Mais, au-delà de ces chiffres bruts et nécessairement approximatifs, force est de constater que tous ces écoliers étaient regroupés dans une partie seulement de la capitale française, en l'occurrence dans un quartier situé sur la rive gauche de la Seine, et que, dans ce secteur encore relativement peu habité à l'époque, ils devaient constituer un groupe, sinon majoritaire, du moins très important. En témoigne, aujourd'hui encore, le nom de certaines rues, comme la rue d'Ecosse ou la rue des Anglais où se concentraient les lieux de résidence des étudiants originaires de ces pays¹⁰⁸.

Cette concentration du monde universitaire dans une partie de la ville, n'était pas propre à Paris, mais se retrouvait partout ailleurs, comme à Angers où environ un millier d'étudiants côtoyaient une population urbaine environ douze fois supérieure à la fin du XIV^e siècle¹⁰⁹, ou à Poitiers, ville dans laquelle les universitaires représentèrent moins de 10% du total des habitants au XV^e siècle¹¹⁰, mais là-aussi, regroupés dans un seul quartier de la cité.

Quant à l'université d'Avignon, créée en 1303, elle bénéficia au XIV^e siècle, de la présence de la curie pontificale et ses effectifs s'élevèrent à près de 900 étudiants en 1378-79, pour une population totale de 30.000 habitants au maximum¹¹¹, et culminèrent même à plus de 1300 à la fin du siècle. Mais, dès le début du XV^e siècle, et donc en plein cœur du grand schisme, ils avaient chuté de façon spectaculaire à moins de 500 (465 maîtres et

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 131

¹⁰⁶ Baldwin John, *Paris 1200, Op. cit.*, p. 293

¹⁰⁷ Favier Jean, *Nouvelle histoire de Paris [4], Paris au XV siècle*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, diffusion Hachette, 1974, p. 72

¹⁰⁸ Hillairet Jacques, *Connaissance du Vieux Paris : Rive gauche et les îles*, Paris, Gonthier, 1963, p.30 et 60

¹⁰⁹ *Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, sous la direction de Yves Denéchère et Jean-Michel Matz, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 78

¹¹⁰ Favreau Robert, « L'Université de Poitiers et la société poitevine à la fin du Moyen Âge », *Les Universités à la fin du Moyen Âge, Actes du congrès international de Louvain*, Louvain, Institut d'études médiévales, 1978, p. 563

¹¹¹ Bénézet Brigitte (dir.), *L'Université d'Avignon, Op. cit.*, p. 53

étudiants en 1403) pour finalement osciller entre 150 et 250 à partir de 1430¹¹², date à laquelle les papes avaient définitivement réintégré Rome.

Pour ce qui est d'Orléans, environ 700 étudiants étaient inscrits à la fin du XIV^e siècle, tandis qu'à la même époque, ils étaient beaucoup moins nombreux à Montpellier, les chiffres avancés se situant entre 150 et 200.

Que faisaient ces étudiants en dehors de leurs heures de cours ? Cette question se pose assez naturellement dans le cadre de notre sujet, car il semble inévitable de ne pas trouver là, des causes et des circonstances favorables à la dérive de certains, que ce soit dans leurs besoins économiques, dans le temps de leurs loisirs ou enfin, dans le rapport qu'ils eurent avec les autres franges de la société urbaine.

¹¹² Verger Jacques, « Les comptes de l'Université d'Avignon », *The Universities in the late Middle Ages*, Louvain, Leuven University Press, 1978, p. 190

1. Le temps économique : se loger, se nourrir, se vêtir

« *Ceux qui s'adonnent aux arts meurent de faim* »¹¹³

Si cette affirmation d'un poète qui étudia à Paris dans la seconde moitié du XII^e siècle, est peut-être exagérée, elle n'en reflète pas moins une situation qui perdura pour certains après l'officialisation des universités, même si celle-ci s'accompagna de nombreuses mesures d'aides pour les plus démunis.

Dans toutes ces villes où ils n'étaient donc là que pour quelques années, les étudiants n'y possédaient généralement pas de maisons, et même si certains – les plus riches – pouvaient s'acheter une résidence le temps de leur séjour, les autres étaient tributaires du bon-vouloir d'un logeur. Certains louaient tout un « hostel », d'autres, une simple chambre, d'autres encore cohabitaient avec des camarades dans un espace plus ou moins réduit. Ceux aux moyens les plus modestes pouvaient être hébergés par une famille, en échange de services rendus, comme faire le ménage ou apprendre des rudiments de latin aux enfants.

L'université reconnaissait en son sein l'existence d'étudiants « pauvres ». C'était une situation de départ, mais, comme l'a bien montré Jacques Paquet, les critères et les seuils limites permettant de définir cet état de pauvreté, étaient plus ou moins fluctuants et de plus, variables selon les lieux¹¹⁴.

La vie universitaire attira autant les jeunes des milieux défavorisés que ceux des couches les plus aisées de la population. Gilles li Muisis, qui a étudié à Paris à la fin du XIII^e siècle, nous indique que cette communauté était composée dans une même proportion par « *enfants de riches hommes et enfants de toiliers* »¹¹⁵.

¹¹³ Gautier de Châtillon (1135-1201), cité dans Riché Pierre, Verger Jacques, *Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Paris, Fayard/Pluriel, 2013, p. 150

¹¹⁴ Paquet Jacques, « Recherches sur l'universitaire 'pauvre' au Moyen-Âge », *Revue belge de philologie et d'histoire*. T. 56, fasc. 2, 1978, p. 303

¹¹⁵ *Poésies de Gilles li Muisis*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, Louvain, 1882, p.263, cité dans Geremek Bronislaw, *Les marginaux parisiens...*, Op. cit., p. 164

Les « *pauperes* »¹¹⁶ se rencontraient partout, mais en plus ou moins grand nombres selon les villes. En effet, certaines universités, comme celle d'Orléans¹¹⁷ ou la plupart des universités méridionales, étaient réputées pour leur recrutement à tendance plutôt aristocratique et étaient, de ce fait, fréquentées en majorité par des étudiants généralement sans difficulté financière particulière¹¹⁸.

La définition de l'état de pauvreté fut fournie lors du troisième concile de Latran en 1179. Il concernait les jeunes gens qui, faute de moyens suffisants, ne pouvaient étudier à leurs frais¹¹⁹. Les sommes à payer étant différentes d'une ville à une autre, et selon la faculté fréquentée et le niveau de diplôme à obtenir, cette notion de pauvreté était très relative. Mais celui qui pouvait justifier qu'il entraît dans cette catégorie, bénéficiait d'une dispense totale ou partielle des frais de scolarité¹²⁰. Dans la pratique, cela se traduisait par un privilège particulier, le *privilegium paupertatis* qui donnait droit à une bourse permettant de financer les frais d'inscriptions à l'université¹²¹.

Et cela constitua sans doute une motivation supplémentaire pour des fils de paysans ou d'artisans qui voyaient là une occasion unique et inespérée de se sortir, par l'étude, de la situation misérable que leur avait imposée leur naissance.

Mais les dépenses des étudiants ne se limitaient pas, loin de là, à cette charge, et c'est toute la vie extérieure qui était particulièrement onéreuse dans les villes universitaires. Profitant de l'afflux de jeunes et de la crise du logement, les propriétaires n'hésitèrent pas à en profiter pour augmenter les prix des chambres qu'ils louaient. Ainsi, en 1189 à Bologne, le pape Clément III lui-même dut exiger de l'évêque de la ville qu'il contrôle et limite cette hausse¹²². En 1310, c'est Philippe le Bel qui, s'adressant au prévôt et au bailli d'Orléans, interdisait aux habitants et aux marchands de cette ville, de vendre des aliments et de louer des logements aux écoliers à un prix exagéré.

Par ailleurs, beaucoup de ces chambres étaient sans le moindre confort, dépourvues de clarté et de chauffage. De nombreuses lettres adressées par des jeunes gens à leurs parents

¹¹⁶ Les pauvres

¹¹⁷ Ridder-Symoens Hilde, « Les origines géographiques et sociales des étudiants de la nation germanique de l'ancienne université d'Orléans (1444-1546) », *The Universities in the late Middle Ages*, éd. Josef Ijsewijn et Jacques Paquet, Louvain (Belgique), Leuven University Press, 1978, p. 465

¹¹⁸ Paquet Jacques, « Recherches sur l'universitaire 'pauvre' au Moyen-Âge », *Op. cit.*, p. 303

¹¹⁹ *Ibid*, p. 307

¹²⁰ *Ibid*, p. 314

¹²¹ Moulin Léo, *La vie des étudiants au Moyen Âge*, *Op. cit.*, p. 59

¹²² *Ibid*, p. 21

ou à un membre de leur famille, en attestent. Ils s’y plaignaient de leurs conditions de vie particulièrement rudes¹²³.

De plus, le fait de venir résider en ville, les soumettait à une nouvelle forme d’économie puisqu’il leur fallait désormais payer tout ce dont ils avaient besoin, ne pouvant plus compter sur le lit ou sur le manger familial¹²⁴. La nourriture, en particulier, était bien plus onéreuse qu’à la campagne, en raison des coûts supplémentaires générés par l’approvisionnement de la ville. Si celui-ci se répercutait sur les prix de la plupart des denrées qui venaient de l’extérieur, les conséquences étaient encore plus importantes à certaines périodes, comme lors des crues qui pouvaient interrompre la navigation fluviale pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines. Or, c’est par ce mode de transport qu’arrivaient majoritairement, les principaux aliments, de même d’ailleurs que d’autres produits de la vie courante tel le bois de chauffage par exemple. C’est ainsi qu’à Paris, en 1296, une crue majeure de la Seine alla jusqu’à provoquer l’effondrement des deux ponts que comptait alors la capitale. Ce genre d’événement était récurrent et se produisit à plusieurs reprises tout au long du Moyen Âge, engendrant à chaque fois une forte inflation.

Il fallait donc beaucoup de courage et une volonté à toute épreuve aux étudiants pauvres pour réussir dans cette voie qu’ils avaient choisie, s’ils voulaient, au bout d’années de sacrifices, en tirer récompense. François Villon, qui lui était parisien et sans doute pas le plus malheureux d’entre eux, mais peut-être pas le plus motivé non plus, exprimait, à sa façon, un certain pessimisme dans son *Testament* qu’il composa bien après être sorti du cursus étudiant et dans lequel il faisait ce constat amer d’un certain échec de sa propre existence : Pour lui, celui qui était né pauvre était condamné à le rester toute sa vie.

« Povre je suis de ma jeunesse De povre et de peticte extrasse Mon père n’eust oncq grant richesse Ne son ayeul nommé Orrace Povreté tous nous suit et trace » ¹²⁵	Je suis pauvre depuis ma jeunesse, D’une famille pauvre et modeste. Mon père ne fut jamais bien riche Ni son aïeul nommé Horace Pauvreté nous suit tous à la trace
---	--

¹²³ *Ibid*, p. 23

¹²⁴ Lusignan Serge, « Les pauvres étudiants à l’Université de Paris », *Le petit peuple dans l’Occident médiéval*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 335

¹²⁵ Villon François, *Laïs, Testament, poésies diverses*, *Op. cit.*, p. 98, v. 273-277

Et pourtant, et même si cela ne devait pas être facile, plusieurs réussirent, et certains de façon particulièrement brillante.

Nicolas de Baye fut l'un d'eux. Serf de naissance, affranchi en 1373¹²⁶, il put venir s'inscrire à Paris, y suivre des études sérieuses et, à l'issue de celles-ci, entrer dans la vie active. L'aboutissement de celle-ci fut de devenir premier président du Parlement de Paris. Son cas nous apparaît particulièrement exemplaire, et démontre ainsi que la pauvreté initiale n'excluait pas, loin de là, un bel avenir, de même qu'inversement, la richesse ne la garantissait pas.

Il est vrai que Nicolas de Baye, comme un certain nombre d'enfants sans ressources, bénéficia de la fondation d'un collège, celui de Dormans-Beauvais en l'occurrence, pour y être hébergé. Et c'est bien là une autre preuve de l'existence d'étudiants pauvres, que la création de ces collèges, institutions destinées à l'origine à accueillir de tels jeunes, non pour les instruire mais uniquement pour leur assurer un toit et la nourriture. Ainsi, Etienne de Vidé, fondateur du collège de Boissy en 1358 à Paris, voulait permettre « *à des étudiants nécessiteux, enfants du bas peuple misérable* » de poursuivre des études¹²⁷. Les collèges médiévaux n'étaient donc pas, comme ils le seront plus tard, des centres de formations, mais seulement des lieux de vie, permettant de loger gratuitement, les étudiants qui y étaient admis. Les premières institutions de ce type apparurent dès la première moitié du XIII^e siècle et même à la fin du XII^e pour le collège des Dix-huit à Paris, ainsi baptisé en raison du nombre de jeunes qu'il pouvait accueillir. A Toulouse, un certain Vidal Gauthier fonda un collège pour vingt étudiants pauvres en 1243¹²⁸. Ces collèges se multiplièrent assez rapidement puisqu'à Paris, on en dénombrait quarante-quatre à la fin du XIV^e siècle¹²⁹, tous situés, à l'exception de deux d'entre eux, sur la rive gauche de la Seine, et donc près des lieux où était dispensés les cours.

Cette floraison de collèges s'effectua concomitamment avec d'autres œuvres de bienfaisance – les Hôtel-Dieu par exemple – qui se multiplièrent alors dans tout l'Occident aux XII^e et XIII^e siècles. L'Eglise faisait alors de la charité envers les plus

¹²⁶ Lusignan Serge, « Les pauvres étudiants à l'Université de Paris », *Op. cit.*, p. 345

¹²⁷ Moulin Léo, *La vie des étudiants au Moyen Âge*, *Op. cit.*, p. 26

¹²⁸ Fournier Marcel, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leurs fondation jusqu'à 1789*, vol 1 : Moyen Âge – Orléans, Angers, Toulouse, p. 447

¹²⁹ Lorentz Philippe, Sandron Dany, *Atlas de Paris au Moyen Âge*, Paris, Parigramme, 2006, p. 173

démunis, un véritable devoir¹³⁰, qui pouvait aller de la simple aumône pour les plus modestes, à la fondation d'institutions pour ceux qui en avaient les moyens. Il s'agissait, pour ces bienfaiteurs, de racheter leurs péchés et d'obtenir ainsi leur salut après leur mort. D'ailleurs, les bénéficiaires de ces dons devaient régulièrement prier pour eux et nous trouvons cette obligation clairement écrite dans les statuts de plusieurs collèges, comme par exemple dans ceux du collège des Dix-huit : « *en contrepartie, lesdits clerks devront à tour de rôle porter la croix et l'eau bénite devant les corps des personnes décédées dans la même maison, et célébrer chaque nuit, sept psaumes de pénitence et les prières dues et instituées anciennement* »¹³¹.

Nous pouvons supposer que les étudiants pauvres accueillis dans ces fondations n'étaient que très rarement délinquants ou même seulement indisciplinés, car s'ils n'en respectaient pas les règlements particulièrement stricts, ils ne pouvaient guère y demeurer très longtemps. Au collège de Laon¹³² par exemple, le port d'armes, la fréquentation des tavernes et autres lieux de plaisirs, la pratique des « jeux malhonnêtes », le vagabondage, étaient interdits. L'étudiant ne pouvait prendre ses repas ni encore moins passer la nuit à l'extérieur et il lui était interdit de faire entrer des femmes dans les locaux. Tout manquement pouvait être sanctionné par la suspension de la bourse et même par le renvoi en cas de récidive après un premier avertissement. En 1404, un écolier du collège de Daimville fut ainsi puni pour être rentré après l'heure légale, et avoir fait du tapage nocturne avec ses compagnons¹³³. En 1452, c'est un pensionnaire du collège de Boissi à Paris qui, rentrant trop tard dans la nuit et trouvant porte close, voulut en forcer l'entrée à coup de pierres. Il en fut exclu et même excommunié. Furieux de cette double sanction, il revint quelques jours plus tard pour se venger. Ayant réussi à accéder à sa chambre, il mit le feu à son lit¹³⁴. Nous reparlerons de cette affaire lorsque nous traiterons le sujet des incendiaires.

Des collèges apparurent un peu partout dans les villes universitaires, que ce soit à Oxford en Angleterre où le Merton college fut fondé dès 1264¹³⁵, ou à Salamanque en Espagne,

¹³⁰ Geremek Bronislaw, *La Potence ou la pitié*, Paris, Gallimard NRF, 1987, p. 29

¹³¹ BNF Le site pédagogique, <www.classes.bnf.fr>

¹³² Fabris Cécile, *Etudier et vivre à Paris au Moyen Âge : le collège de Laon*, Paris, école des Chartes, 2005, p. 56

¹³³ Roux Simone, *La rive gauche des escoliers*, XV^e siècle, Paris, Christian, 1992, p. 103

¹³⁴ Rashdall Hastings, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, Oxford, At the Clarendon Press, 1936, vol. 1, p. 524

¹³⁵ *Statutes made for the Colleges and St. Edmund Hall in the University of Oxford in pursuance of the Universities of Oxford and Cambridge*, Oxford, At the Clarendon Press, 1927

où fut érigé un établissement qui porta le nom évocateur « *du pain et du charbon* »¹³⁶, signifiant bien par là que les jeunes gens en difficulté pouvaient y trouver à la fois de quoi se nourrir et de quoi se réchauffer.

En plus de ces fondations, des aides ponctuelles pouvaient être attribuées par le roi, le pape, des seigneurs ou même des bourgeois. En 1376, Charles V accorda à un sergent une somme de deux-cents livres pour subvenir aux dépenses de son fils, écolier à Orléans¹³⁷. En 1384, Clément VII permit à un licencié de passer son grade de docteur sans en payer les droits¹³⁸. En 1245, un autre pape, Innocent IV, avait demandé à l'évêque de Toulouse de recevoir les écoliers pauvres dans les hôpitaux¹³⁹. En 1400, les bourgeois d'Angers prirent à leur charge, les frais de doctorat de Jean Bellanger, un étudiant de leur ville¹⁴⁰. En 1335, des habitants de Toulouse léguèrent, dans leurs testaments, la jouissance de certains revenus et immeubles aux écoliers pauvres de leur cité¹⁴¹. En décembre 1395, Louis, duc d'Orléans, remit sa dette à Robert Gastel, bachelier en droit canon, pauvre écolier étudiant à Orléans, « *qui gagne sa vie en chantant et en mendiant sa subsistance* »¹⁴². Pour finir avec cette série d'exemples, notons le testament de Don Alfonso Enriquez, l'amiral de Castille qui, en 1482, attribua une rente annuelle pour vêtir les étudiants pauvres de la ville de Valladolid¹⁴³.

Les Nations, enfin, pouvaient également subvenir à certains frais des étudiants les plus démunis qui leur étaient rattachés, lorsque leurs finances le permettaient. Pour en bénéficier, le jeune homme devait simplement faire serment de pauvreté et s'engager à rembourser ses dettes lorsqu'il en aurait les moyens¹⁴⁴. Nous verrons que cette confiance fut parfois trahie par certains jeunes gens sans scrupules.

¹³⁶ Rucquoi Adeline, « Sociétés urbaines et universités en Castille », *Milieus universitaires et mentalité urbaine au Moyen Âge*, colloque de juin 1986 organisé par le Département d'études médiévales de l'Université de Paris-Sorbonne et l'Université de Bonn, textes réunis par Daniel Poirion, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1987, p. 110

¹³⁷ Fournier Marcel, *Les statuts et privilèges...*, *Op. cit.*, p. 134

¹³⁸ *Ibid*, p. 151

¹³⁹ *Ibid*, p. 450

¹⁴⁰ *Ibid*, p. 343

¹⁴¹ *Ibid*, p. 534

¹⁴² A.B.N., p.o. 1290, Gastel, n° 3 et A.D. Loiret 2J 2439, dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, *Op. cit.*, p. 432

¹⁴³ Rucquoi Adeline, « Sociétés urbaines et universités en Castille », *Op. Cit.*, p. 109

¹⁴⁴ Moulin Léo, *La vie des étudiants au Moyen Âge*, *Op. cit.*, p. 126

Il n'y avait donc pas de ségrégation sociale pour étudier même si les conditions variaient selon les lieux et selon les époques. Les universités créées jusqu'au XIV^e siècle accueillirent partout des garçons issus des milieux sociaux réputés les plus pauvres¹⁴⁵. Et cette origine défavorisée, n'empêcha en rien la réussite de certains. Nous avons déjà évoqué l'exemple de Nicolas de Baye. Notons également celui d'un certain Jacques Fournier, fils d'un boulanger du comté de Foix, qui vint étudier à Paris, y obtint le doctorat en théologie, puis devint d'abord évêque de Pamiers et de Mirepoix avant d'être intronisé pape en janvier 1334 sous le nom de Benoît XII¹⁴⁶.

Pétrarque, le célèbre poète italien, qui étudia à Carpentras, à Montpellier et à Bologne, était certes le fils d'un notaire. Mais ses parents florentins avaient été bannis de la cité florentine et vivaient en exil dans un petit village. Il disait lui-même être « *né de parents honnêtes [...] d'une fortune qui touchait à la pauvreté* »¹⁴⁷.

Revenons sur un autre cas emblématique d'étudiant pauvre, celui de Jehan Le Charlier, plus connu sous le patronyme de Gerson, qui était le nom de son hameau d'origine. Né en décembre 1363, il était l'aîné d'une famille de douze enfants qui vivait près de Rethel, un village de Champagne situé à une trentaine de kilomètres au nord-est de Reims. Dans cette région peu favorisée par la nature, la vie devait être difficile et les parents du petit Jean, avaient sans doute bien du mal à nourrir leur progéniture. Mais ils étaient très pieux et proches du curé qui le prit comme enfant de chœur et lui enseigna la lecture et les premiers rudiments de latin. Le garçon alla ensuite à l'école d'abord à Rethel puis à Reims, une ville qui comme Chartres ou Laon, possédait une longue tradition en matière d'enseignement. En cette fin de quatorzième siècle, les petites écoles s'étaient multipliées un peu partout en France et, si les parents y mettaient de la bonne volonté, il leur était possible d'y envoyer leurs enfants pour y apprendre, en particulier, les bases de la grammaire latine. Cela permit au jeune Jean de se faire remarquer par ses capacités intellectuelles et ses succès scolaires lui valurent d'obtenir une bourse pour le collège de Navarre à Paris. Il n'avait pas encore quatorze ans lorsqu'il débarqua dans la capitale pour s'inscrire à la faculté des arts. Peu attiré par les jeux bruyants de ses congénères, il se consacra entièrement à ses études puisque quatre années plus tard, et en avance donc sur

¹⁴⁵ *Ibid*, p. 130

¹⁴⁶ *Ibid*, p. 47

¹⁴⁷ Pétrarque, *Epître à la postérité*

la plupart de ses camarades, il obtenait sa licence et s'inscrivait à la faculté de théologie, bien avant l'âge de vingt ans révolus théoriquement requis, et achevant ce brillant cursus par des diplômes obtenus dès sa vingt-sixième année.

Notons qu'un peu moins de deux siècles plus tôt, un de ses compatriotes – leurs villages de naissance respectifs n'étaient distants que de quelques kilomètres – et qui appartenait lui aussi à une famille de vilains¹⁴⁸, avait connu un destin similaire. Il s'agit de Robert de Sorbon qui, ayant lui-même bénéficié d'un accueil dans un collège parisien dans son jeune âge, créa plus tard, celui qui porte son nom¹⁴⁹.

Au XV^e siècle par contre, il semble que la proportion d'étudiants pauvres diminua et l'on vit beaucoup plus de fils de bourgeois, de riches marchands ou de nobles aller dans les universités. Les collèges eux-mêmes dévièrent de leur rôle initial et accueillirent des jeunes qui n'avaient aucun souci financier. Certaines universités se firent même une réputation pour leur recrutement beaucoup plus sélectif comme par exemple celle de Prague, créée en 1347, où les inscrits appartenaient en grande majorité à des familles de grands propriétaires terriens¹⁵⁰.

Des étudiants riches fréquentèrent donc également les universités médiévales. Thomas d'Aquin (1224-1274) fut l'un d'eux. Il était issu de l'aristocratie de l'Italie du sud. A l'âge de quatorze ans, il alla étudier les arts libéraux à l'université de Naples fondée quelques années plus tôt par l'empereur Frédéric II. C'est là qu'il découvrit les écrits d'Aristote qu'il prit en modèle, le considérant comme le philosophe par excellence¹⁵¹. Il se rendit ensuite à Paris pour y apprendre la théologie d'abord, puis pour l'enseigner ensuite.

De 1373 à 1375, un Tchèque, Jan z Jenstejna, vint étudier à Paris après être passé par Padoue, Bologne et Montpellier. Il était le neveu de l'archevêque de Prague et son père était un proche collaborateur de l'empereur du Saint-Empire Charles IV¹⁵². D'autres noms devenus célèbres de jeunes sans souci financier, se rencontrèrent un peu partout comme celui de Thomas Becket, le futur archevêque de Canterbury, qui était fils de marchands normands, Philippe le Chancelier, un fils illégitime de l'archidiacre de Paris, Boccace, le

¹⁴⁸ Vilain : nom donné aux paysans (du latin *villanus*, habitant du domaine rural)

¹⁴⁹ Glorieux Palémon, *Aux origines de la Sorbonne*, *Op. cit.*, p. 11

¹⁵⁰ Moulin Léo, *La vie des étudiants au Moyen Âge*, *Op. cit.*, p. 130

¹⁵¹ Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, Paris, Les éditions du Cerf, 1993-1996, vol. 1, p. 17

¹⁵² Le Goff Jacques, « Un étudiant tchèque à l'Université de Paris au XIV^e siècle », *Revue des études slaves*, t. 24, 1948. p. 148

futur écrivain, fils d'un important homme d'affaires italien, Alain Chartier, un Normand issu d'une famille de riches bourgeois de Bayeux, et qui étudia à la faculté des arts de Paris, ou encore Guillaume Coquillard, qui fut bachelier en droit canon en 1477 et qui faisait partie d'une famille aisée de Reims, son père étant procureur de l'archevêché de cette ville. La notion de richesse était sans doute très relative d'ailleurs et n'était pas toujours perçue comme telle par nos étudiants. C'est ainsi que Robert Blondel, qui sera vers 1454 le précepteur d'un des fils de Charles VII, et qui appartenait à une noble lignée normande sans souci financier, se plaignait, au temps de son parcours estudiantin au début du siècle :

*« Escript l'ay de ma propre main
Et y ai veillé soir et matin,
Pour ce que bien peu de monnoie,
Pour l'avoir fait escripre, avoie... »¹⁵³*

Il est vrai que Blondel fit partie de ces soutiens Armagnacs au futur roi de France, et qu'il fut contraint de quitter précipitamment la capitale française en 1418, nous expliquant *« comment les bons clers et estudiants ont esté banniz et chassés de Paris »*¹⁵⁴ lors de la victoire bourguignonne. Il est fort possible qu'en ces temps de guerre, il ait pu connaître des difficultés ponctuelles, comme ce fut le cas d'un autre Normand, Robert Masselin dont nous retracerons ultérieurement le parcours à propos des faussaires.

Nous l'avons dit, les universités étaient rares au début de notre période et les jeunes gens venaient souvent de loin, certains fréquentant même successivement plusieurs universités. Ces voyages aussi avaient un coût même si les étudiants bénéficièrent de franchises au moment de passer les nombreux péages qui jalonnaient les différentes routes médiévales. Mais de certaines contrées lointaines, la Scandinavie par exemple, il semble que ce soient essentiellement des enfants de familles aisées qui furent envoyés dans les universités. C'est ainsi que les Finlandais qui vinrent étudier à Paris étaient issus soit de la noblesse, soit de la haute bourgeoisie de leur pays¹⁵⁵. Les étudiants pauvres, quant à

¹⁵³ Vallet de Viriville Auguste, *Notice sur Robert Blondel, historien et moraliste du temps de Charles VII*, Caen, A. Hardel, 1851, p. 10

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 13

¹⁵⁵ Holma Harri, *Les étudiants finlandais à Paris...*, *Op. cit.*, p. 15

eux, privilégièrent avec le temps, et dès qu'ils en eurent la possibilité lorsque les universités se multiplièrent, la ville la plus proche de leur domicile, même si des exceptions à cette règle existèrent.

De cet état initial de pauvreté ou de richesse, il ressort de nos sources que ce critère ne fut que, dans de rares cas, une cause de déviance vers la délinquance, et comme le dit Jacques Paquet, « pour quelques pauvres que le sort allait favoriser, combien de riches allaient brusquement devenir victimes des « *malitiae temporum*¹⁵⁶ » ? »¹⁵⁷.

Car la grande ville était aussi un endroit où les tentations étaient multiples et où les occasions de dépenser de l'argent étaient nombreuses. Et de là à en dépenser plus que de raison...

¹⁵⁶ Que l'on pourrait traduire par « les malices du temps »

¹⁵⁷ Paquet Jacques, « Recherches sur l'universitaire 'pauvre' au Moyen-Âge », *Op. cit.*, p. 303

2. Le temps des loisirs : les tentations de la grande ville

« Tandis que je revenais d'une taverne sous l'empire de Bacchus,
Je me suis aperçu qu'elle jouxtait un temple de Vénus »¹⁵⁸.

Ce qui leur était commun – nous en reparlerons lors de notre étude prosopographique – c'était leur sexe masculin et leur jeune âge même si celui-ci pouvait varier de quatorze ans pour ceux qui entraient à la faculté des arts, à plus de trente pour ceux qui achevaient de longues études en théologie. En dehors de leurs heures de cours, la plupart de ces jeunes gens se retrouvaient fréquemment pour se divertir. La taverne, le jeu, la fréquentation des prostituées, particulièrement nombreuses dans les villes universitaires, constituaient quelques-unes de leurs occupations favorites.

Barthélémy Chasseneuz, un légiste qui fréquenta plusieurs universités à la toute fin du Moyen Âge, disait que, de son temps, on qualifiait les étudiants de chaque ville en fonction d'une de leurs distractions favorites : « *Les Flusteux et Joueux de paume de Poitiers, les Danseurs d'Orleans, les Bragars d'Angiers, les Crottés de Paris, les Brigueurs de Pavie, les Amoureux de Turin,...* »¹⁵⁹.

Pour ce qui est des jeux, les plus prisés par les étudiants étaient la paume, la soule et le jeu de dés¹⁶⁰. Les deux premiers se pratiquaient en plein air et pouvaient d'ailleurs plutôt être assimilés à des sports. Les dés, quant à eux, trouvaient leur lieu de prédilection à la taverne où les jeunes gens venaient souvent le soir. Des Goliards leur auraient même attribué un saint patron baptisé *Décus*¹⁶¹. La pratique de ce jeu s'achevait souvent en querelles dont certaines pouvaient dégénérer. La tricherie semblait en effet fréquente au Moyen Âge où « *mauvais dez* », « *faulx dez* », « *dez ploumez* » ou « *dez mespoins* »¹⁶² étaient utilisés à maintes reprises, donnant lieu alors à un déchaînement de violence de la part de celui qui découvrait avoir été floué. Les lettres de rémission sont pleines d'exemples de ce type, et d'ailleurs pas uniquement pour les étudiants, loin de là. Toutes

¹⁵⁸ *Carmina Burana*, présentation, traduction et notes Etienne Wolff, Paris, impr. nationale, 1995, n° 76, p. 191

¹⁵⁹ Chasseneuz Barthélémy, *Catalogus gloriae mundi*, cité dans Des Périers Bonaventure, *Les nouvelles récréations et joyeux devis*, Lyon, G. Rouille, 1561, p. 159

¹⁶⁰ Mehl Jean-Michel, *Les jeux au royaume de France du XIIIe au début du XVIe siècle*, p. 211-212

¹⁶¹ *Carmina Burana*, *Op. cit.*, p. 23

¹⁶² Mehl Jean-Michel, *Les jeux..., Op. cit.*, p. 287

les catégories socioprofessionnelles furent concernées, du laboureur à l'artisan, de l'homme de guerre au prêtre¹⁶³.

Cette pratique n'était d'ailleurs pas nouvelle et nous la retrouvons bien avant la naissance des universités, chantée par les ménestrels :

*« L'activité du jeu ne se sépare pas de la tromperie,
Et le dépit du perdant amuse celui qui a acquis
Son manteau par un subterfuge inique »*¹⁶⁴

Ou bien encore :

*« Le jeu a ordinairement pour compagnons
Le mensonge, les querelles, la trahison, le vol, la faim,
La privation d'argent et même de vêtements.
Regarde mes trois dés pipés :
Je place en eux tout mon espoir de butin... »*¹⁶⁵

Le jeu de billes était un autre exercice couramment pratiqué et qui provoquait lui-aussi des conflits. En 1488, un mardi suivant la Pentecôte, à Orléans, l'un d'eux dégénéra en bagarre et se termina par la mort d'un des protagonistes¹⁶⁶.

Sans aller jusqu'à de tels drames, les pertes financières pouvaient provoquer d'immortants déboires car généralement, des mises en argent accompagnaient ces jeux. Le poète Rutebeuf évoquait ainsi sa propre situation au temps de ses études¹⁶⁷ dans *La Grièche d'hiver*¹⁶⁸ :

<i>Li dé qui li détier ont fet M'ont de ma robe tout desfet Li dé m'ocient Li dé m'aguetent & espient Li dé m'assaillent & deffient</i>	<i>Les dés que les détiers ont faits M'ont dépouillé de mes habits, Les dés m'occient Les dés me guettent et m'épient Les dés m'assaillent et me défient</i>
---	--

¹⁶³ *Ibid*, p. 192

¹⁶⁴ *Carmina Burana*, Op. cit., n° 195, p. 395

¹⁶⁵ *Carmina Burana*, Op. cit., n° 207, p. 414

¹⁶⁶ A.N. JJ 225 n° 490, fol. 107

¹⁶⁷ Verdon Jean, *S'amuser au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2008, p. 200

¹⁶⁸ Rutebeuf, *Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XII^e siècle*, recueillies par Achille Jubinal, Paris, E. Pannier, 1839, vol. 1, pp. 29-30

Eustache Deschamps, autre poète qui fréquenta l'université évoquait lui-aussi, dans une de ses ballades, ses pertes à ce même jeu de dés¹⁶⁹.

En 1478, un certain Etienne Cappel¹⁷⁰, maître ès arts de l'université de Paris s'était tellement endetté envers plusieurs personnes en jouant lui aussi aux dés, qu'il fut contraint de quitter la capitale pour échapper à ses créanciers. Il se retrouva alors à errer sur les routes de France où il exerça divers petits métiers pour survivre, et fut même contraint de trouver dans la rapine et le faux-monnayage ses moyens de subsistance. Nous décrirons son cas ultérieurement lorsque nous évoquerons le sujet des faussaires.

Les jeux en extérieur pouvaient également se terminer en « accident ». Ce fut le cas à Poitiers en 1447, où deux étudiants, Jean Gandouet et Jehan Eslumeau, s'amusaient à tirer à l'arc sur le Pré-l'Abesse, qui était le lieu où allaient se distraire, s'« *esbattre* » comme on disait alors, les écoliers de cette ville, l'équivalent du Pré-aux-Clercs à Paris. Une flèche du premier blessa mortellement le second. Gandouet obtint rémission pour cet homicide qu'il plaida être un accident, en s'appuyant sur le fait qu'il avait tout fait pour sauver son camarade, l'ayant immédiatement emmené chez un barbier pour le faire soigner¹⁷¹.

Pour l'Eglise, la pratique des jeux de hasard constituait un péché. Le prédicateur italien Jacques de la Marche estimait que jouer, c'était « invoquer le démon »¹⁷². D'autres avant lui, Raymond de Penafort et Nicolas de Lyre soulignaient que « le jeu fournissait l'occasion de pêcher par avarice, par mensonge et par blasphème »¹⁷³. En 1276, le légat du pape excommunia même « *ceux qui pendant les fêtes, participaient aux chants et aux festins, portaient les armes et jouaient aux dés dans les églises* »¹⁷⁴.

Tous ces jeux de hasard furent donc prohibés, à la fois par les autorités ecclésiastiques et par les autorités royales. Dès 1254, en effet, Saint Louis avait voulu « purifier » son

¹⁶⁹ Deschamps Eustache, *œuvre complète*, Paris, Firmin-Didot, 1878, 11 vol., vol. 4, p. 286

¹⁷⁰ A.N. JJ 206, n° 1034, fol. 220 dans Luce Siméon, *Les clercs vagabonds...*, *Op. cit.*, p. 3-5

¹⁷¹ A.N. JJ 178, n° 192, fol. 112, Voir aussi Verdier-Castagné Françoise, « la délinquance universitaire dans les lettres de rémission », *La faute, la répression et le pardon*, Paris, C.T.H.S., 1984, p. 294

¹⁷² Martin Hervé, *Mentalités médiévales XI^e-XV^e siècles*, Paris, P.U.F., 1996, p. 260

¹⁷³ *Id.*

¹⁷⁴ Denifle Heinrich et Châtelain Emile, *C.U.P., Op. cit.*, vol. 1, n° 470, p. 540-541

royaume en les interdisant¹⁷⁵. Des ordonnances de 1350¹⁷⁶ puis de 1379 renouvelèrent ces interdits :

*« Avons deffendu et deffendons par ces présentes tous les jeux de dés, de tables, de paulme, de quilles, de pallet, de boules, de billes et tous aultres tels jeux... sur peine de quarante sols parisis »*¹⁷⁷.

Mais tout cela ne dissuada guère les étudiants qui continuèrent de les pratiquer.

Le calendrier scolaire était également entrecoupé de nombreux jours de fêtes officielles. Les étudiants n'étaient pas les derniers à les célébrer, mais certains d'entre eux à leur manière plutôt qu'en y respectant les règles strictes et austères de l'Eglise. Ils en profitaient pour se livrer à des excès que les autorités ecclésiastiques condamnèrent là aussi avec vigueur mais là encore sans beaucoup de résultats. Ce fut le cas en septembre 1339 où le pape lui-même fut amené à intervenir :

*« La dissolution et la folie de la fureur ont envahi certains qui parcouraient la ville, de jour et de nuit, pourvus d'armes et vêtus en habits séculiers en se comportant de la façon si ignominieuse que la justice séculière les a captés par le moyen des armes et les a mené en prison de Châtelet de Paris et également ils ont été reconduits devant le Saint-Bernard par les sergents du roi pour un grand scandale, confusion, injure et déshonneur dudit Ordre »*¹⁷⁸.

Il est une autre inquiétude qui préoccupait les autorités ecclésiastiques, c'était la fréquentation des tavernes qu'elles qualifiaient de « fontaine des péchés » ou bien encore d'« église du diable »¹⁷⁹. C'est là d'ailleurs que les jeux d'intérieur que nous avons évoqué précédemment, se pratiquaient le plus souvent. C'est là aussi que certains buvaient à l'excès, ou bien rencontraient des personnes peu recommandables aux yeux de l'Eglise. Là non plus, les étudiants ne tenaient guère compte de ces condamnations et, le soir venu, ils se retrouvaient nombreux à les fréquenter, et ce, dans toutes les villes

¹⁷⁵ Ordonnance de 1254 de Louis IX dans Martin Hervé, *Mentalités médiévales...*, *Op. cit.*, p. 261

¹⁷⁶ *Les Enragés du XV^e siècle – Les étudiants au Moyen Âge*, *Op. cit.*, p. 136

¹⁷⁷ Ableiges Jacques d', *Le Grand Coutumier de France*, texte de 1388, éd. Edouard Laboulaye et Rodolphe Dareste, Paris, Auguste Durand, 1868, p. 173

¹⁷⁸ Denifle Heinrich et Châtelain Emile, *C.U.P.*, *Op. cit.*, vol. 2, n° 1022, p. 484

¹⁷⁹ Vincent-Cassy Mireille, « Les habitués des tavernes parisiennes à la fin du Moyen Âge », *Etre parisien : actes du colloque, organisé par l'Ecole doctorale d'histoire de l'Université Paris1-Panthéon Sorbonne et la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile-de-France (26-28 septembre 2002)*, dir. Claude Gauvard et Jean-Louis Robert, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 232

universitaires. Ce n'est certainement pas un hasard si à Paris, par exemple, c'est dans le quartier de la rive gauche qu'il y en avait le plus¹⁸⁰. Certaines de ces tavernes parisiennes sont d'ailleurs restées célèbres dans la littérature¹⁸¹, comme celles de « *La Mule* » ou de « *La Pomme de Pin* », immortalisées par François Villon, ou celle du « *Château* » dans laquelle le Pantagruel de Rabelais allait se désaltérer :

« *Quand nous fusmes de retour, il me mena boire au cabaret du Chasteau* »¹⁸²

La taverne était bien souvent le point de départ d'une querelle qui pouvait très vite dégénérer. Nous l'avons constaté lors de la pratique des jeux mais ces derniers ne furent pas seuls en cause. A Oxford le 10 février 1355, lors de cette journée, connue sous le nom de « *St Scholastica's Day* »¹⁸³, tout commença par une simple altercation entre deux étudiants et le tenancier des lieux, les premiers s'étant plaints de la mauvaise qualité de leurs consommations. Aux premiers échanges verbaux de « *vilains mots* », succédèrent de violentes insultes, puis le jet de leur boisson par les jeunes gens à la figure du tavernier. Alertés par le bruit, des bourgeois qui passaient dans les parages, vinrent prêter main forte au commerçant et rossèrent les étudiants qui eux-mêmes virent des camarades arriver pour les défendre. La bagarre devint générale et, de représailles en représailles, dura trois jours à l'issue desquels plus de quatre-vingt-dix morts furent dénombrés, ainsi que des dégâts matériels importants, en particulier plusieurs maisons et bâtiments scolaires saccagés.

De tels événements, restés gravés dans la mémoire de la ville d'Oxford, de par leur ampleur, ne constituent pas un cas exceptionnel et isolé. Ils se rencontrent en d'autres lieux et à d'autres dates, mêmes s'ils ne furent pas tous aussi violents.

Cet exemple anglais attire aussi notre attention sur l'animosité qui régnait à peu près partout entre une population locale calme et stable, installée dans un certain confort bourgeois et avec des préoccupations essentiellement « matérielles » et un monde universitaire plus « intellectuel » mais surtout plus bruyant et dissipé. Et les rencontres

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 243

¹⁸¹ Chatelain Emile, *Notes sur quelques tavernes fréquentées par l'Université de Paris aux XIVe et XVe siècles*, Nogent-le-Rotrou, de Daupeley-Gouverneur, 1898

¹⁸² Rabelais François, *Pantagruel*, Paris, Seuil, 1995, p. 200

¹⁸³ Cobban Alan Balfour, *The Medieval English universities: Oxford and Cambridge to c. 1500*, Aldershot, Scolar press, 1988, p. 261-262

entre ces deux groupes, entre ces deux modes de vie si dissemblables, furent rarement sereines.

3. Le temps de l'altérité : les étudiants et la population locale

« *discordiae variae inter Nationes* »¹⁸⁴

L'écolier, souvent d'origine extérieure à la ville, et venant de très loin parfois, était globalement mal accepté par une population locale qui voyait en lui un étranger, un individu « qui n'était pas du pays »¹⁸⁵, et qui lui faisait peur. Ne trouve-t-on pas dans l'étymologie du mot même, le terme « étrange ». Celui qui venait d'ailleurs et qui s'installait, inquiétait, allant bien souvent jusqu'à provoquer le rejet. L'une des raisons à cet état de fait était probablement liée au parler. Venant des quatre coins de l'Europe, les étudiants bénéficiaient de cette langue, qui leur était commune et qui leur permettait justement de pouvoir comprendre les cours qui leur était enseignés dans toutes les universités, à savoir le latin. Par ailleurs, lorsqu'ils étaient entre eux, en dehors de leurs études, ils devaient certainement s'exprimer dans leur propre langue vernaculaire, et il est probable qu'ils ne s'initiaient que très peu au parler de la localité dans laquelle ils résidaient pour un temps limité. Dans la capitale française par exemple, certains écrits ne laissent guère de doute sur le fait qu'ils « parlaient et comprenaient fort mal le français »¹⁸⁶. C'était là une circonstance qui devait générer, de part et d'autre, une certaine hostilité. Cela est vrai aujourd'hui et il n'y a aucune raison pour que le Moyen Âge ait échappé à ce type de réaction que toutes les époques et toutes les civilisations ont connu. C'est ainsi, qu'à Bologne, au début du XIII^e siècle, avant que les étudiants n'obtiennent leurs privilèges, les autorités communales de la ville firent une active campagne contre les associations d'étudiants étrangers, voulant les obliger à adhérer aux statuts communaux¹⁸⁷. C'est pour se défendre contre cet ultimatum, que ces jeunes gens venus d'ailleurs, se groupèrent en Nations afin de s'entraider et se défendre contre les autorités locales et contre la population de la ville¹⁸⁸. Ce groupement en Nations deviendra ensuite

¹⁸⁴ Phrase reprise de nombreuses années dans Denifle Heinrich et Châtelain Emile, *C.U.P., Op. cit.*

¹⁸⁵ *Trésor de la Langue Française informatisé*, <www.atilf.fr/tlfi>

¹⁸⁶ Par exemple, Denifle Heinrich et Châtelain Emile, *C.U.P., Op. cit.*, vol. 3, n° 1340 cité dans Mornet Elisabeth, Verger Jacques, « Heurs et malheurs de l'étudiant étranger », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 30e congrès, Göttingen, 1999, p. 222

¹⁸⁷ Kibre Pearl, *Scholarly privileges in the Middle Ages*, Cambridge, Medieval Academy of America, 1962, p. 18

¹⁸⁸ Kibre Pearl, *The Nations in the medieval universities*, Cambridge, Medieval Academy of America, 1948, p. 3

la règle dans toutes les autres universités, avec comme motif principal commun, ce besoin de solidarité de toute minorité dans un milieu plus ou moins hostile.

Dans leur étude sur l'étudiant étranger, Elisabeth Mornet et Jacques Verger ont constaté que dans les rixes opposant des étudiants à la population locale ou aux autorités de la ville, « ce sont régulièrement des Flamands, des Brabançons, des Hollandais, des Allemands, qui furent en cause »¹⁸⁹, très rarement des jeunes nés sur place.

Cette forme de xénophobie ne concernait d'ailleurs pas uniquement les étudiants mais tous les groupes étrangers à la société locale, et les exemples sont nombreux d'actions plus ou moins violentes organisées ou spontanées contre des marchands lombards, contre des financiers juifs, ou contre de simples paysans ayant décidé de fuir leur campagne ravagée par la peste ou par les chevauchées anglaises. A certains moments même, cette mentalité de rejet put se trouver relayer par les responsables communaux, voire jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, chacun à son niveau n'hésitant pas alors à expulser, à prendre des mesures de rétorsions, de spoliations, voire même d'élimination physique contre ces minorités étrangères.

Les étudiants n'étaient donc pas des exceptions dans les villes où ils arrivaient et s'installaient pour quelques années, que ce soit à Paris, à Orléans ou à Angers. Des études nombreuses ont montré que dans la population étudiante parisienne, les jeunes nés dans la capitale ou issus d'une famille y résidant depuis un certain temps, représentaient une infime minorité. Les bourgeois de la ville n'envoyaient que très rarement leurs fils à l'université, plus préoccupés qu'ils étaient de pérenniser leurs affaires au-delà d'eux-mêmes, par l'intermédiaire de ceux qui devaient leur succéder. Ils préféraient donc les former à leur propre métier, soit eux-mêmes directement, soit en les mettant en apprentissage chez un confrère. Et donc, naturellement, la grande majorité des étudiants était constituée de jeunes gens venus d'ailleurs et qui, comme nous l'avons déjà évoqué, se regroupaient en « Nations » : Picards, Normands, Allemands, Flamands ou autres Champenois.

Il est significatif de constater que François Villon, qui lui était un Parisien, nous confiait, sous l'apparence d'une boutade qu'il était « *né à Paris emprès Pontoise* ». Ne voulait-il pas ainsi simplement nous dire qu'être étudiant né dans la capitale même, constituait une

¹⁸⁹ Par exemple, Denifle Heinrich et Châtelain Emile, *C.U.P., Op. cit.*, vol. 3, n°s 1311, 1340 cité dans Mornet Elisabeth, Verger Jacques, « Heurs et malheurs de l'étudiant étranger », *Op. cit.*, p. 222

exception dans cette grande ville et qu'il y était peut-être opportun, vis-à-vis de ses camarades écoliers, de se référer à un lieu extérieur à la capitale, comme l'était Pontoise. Thomas d'Aquin, qui était venu étudier puis enseigner à Paris, fut probablement concerné par ce rejet de l'étranger qu'il était lui-même, puisque, dans sa *Somme théologique*, il écrivit ceci : « *Vous n'affligerez pas l'étranger, vous ne lui ferez pas de peine. S'il ne fait que passer, vous lui devez appui et protection* »¹⁹⁰.

Nous savons – tous les exemples le démontrent – que les étudiants étaient prompts à se battre et qu'une insulte ou même une simple remarque sur l'aspect physique par exemple, pouvaient déclencher une réaction violente. Ils n'étaient d'ailleurs pas seuls dans ce cas et toutes les classes de la population étaient concernées par une susceptibilité à fleur de peau, associée à un sens de l'honneur qui était loin d'être réservé à la noblesse et qui faisait de la vengeance, un quasi droit que tout le monde acceptait, que tout le monde reconnaissait. Nous verrons au travers un certain nombre de cas, que les homicides justifiés par une vengeance considérée comme légitime, furent largement pardonnés et leurs auteurs régulièrement graciés.

L'affaire Jean Waghenaire, meurtrier d'un portier du duc d'Orléans, et dont nous reparlerons ultérieurement, débuta par l'invective lancée par ce portier au groupe d'étudiants passant dans la rue où il résidait : « *Mort aux Flamens* »¹⁹¹.

A en croire le prédicateur Jacques de Vitry (1180-1240), « les Allemands étaient voleurs et maquereaux, les Anglais, ivrognes et couards, les Français, orgueilleux et efféminés, les Bretons, légers et incertains, les Poitevins, traîtres et courtisans de la fortune, les Bourguignons grossiers et sots, les Lombards, avarés et pleins de malice, les Romains, séditieux et violents, les Siciliens tyranniques et cruels, ..., les Flamands, adonnés à la bonne chair, les Brabançons, incendiaires et voleurs »¹⁹².

Si le rejet de la population étudiante par les autochtones avait pour cause une certaine forme d'incompréhension, elle était attisée par les écoliers eux-mêmes qui se montrèrent souvent provocateurs. Ces jeunes gens, bruyants et joueurs, n'avaient sans doute aucune affinité avec le mode de vie des bourgeois et certains se livrèrent à des actes délictueux

¹⁹⁰ Malé Georges, *La théologie de saint Thomas*, Paris, Lyon, Perisse frères, 1857, p. 452

¹⁹¹ A.N. JJ 104, n° 83, fol. 37v°

¹⁹² *The Historia Occidentalis of Jacques de Vitry*, éd. J. Hinnebusch, Fribourg, University Press, 1972

que condamnaient les autorités civiles et religieuses. En 1269, l'Official de Paris dénonçait « *une classe d'écoliers ou prétendus écoliers, qui, de jour comme de nuit, blessent atrocement et tuent beaucoup, emportent des femmes, violent des jeunes vierges, entrent par effraction dans des maisons* » et « *commettent encore et encore des vols et beaucoup d'autres énormités offensant Dieu* »¹⁹³.

Cette vision est sans doute exagérée et ne concernait en tout cas qu'une minorité d'étudiants. Ce qui est certain par contre, et de nombreux témoignages l'attestent, c'est qu'ils adoraient s'amuser, et que les cibles favorites de leurs farces étaient bien ces bourgeois.

Eloy d'Amerval, poète de la fin du XVe siècle, retenait de François Villon qu'outre son génie en écriture, le célèbre écolier poète était, comme beaucoup de ses congénères, un éternel farceur : « ... et à farcer se délectait »¹⁹⁴. Villon lui-même, évoquant ses souvenirs de jeunesse, nous confiait ceci :

« *Au moins sera de moi mémoire
Telle qu'elle est, d'un bon follâtre* »¹⁹⁵

Parmi les farces préférées de ces jeunes universitaires, les plus fréquentes étaient de frapper aux portes la nuit pour réveiller les propriétaires des lieux¹⁹⁶, ou bien encore de décrocher les enseignes des boutiques pour les marier, comme par exemple la truie de l'auberge de la « Truie qui pile » avec l'ours qui ornait un cabaret voisin¹⁹⁷.

Sans vouloir l'excuser, nous comprenons mieux ainsi la réaction de ces gens, sans doute excédés d'être ainsi dérangés en permanence, et trouvant là le prétexte à des expéditions punitives contre les écoliers.

Des cycles ininterrompus de vengeance s'instaurèrent dans les villes universitaires, et certains métiers furent au centre de confrontations récurrentes avec les étudiants. Sans vraiment savoir comment tout avait débuté, on assista par exemple à Angers, à de

¹⁹³ Denifle Heinrich et Châtelain Emile, *C.U.P., Op. cit.*, vol. 1, n° 426, cite dans Rashdall Hastings, *The Universities of Europe...*, *Op. cit.*, vol. 2, p. 682

¹⁹⁴ Cité par Favier Jean, *François Villon*, Paris, Fayard, 1990, p. 12

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 15

¹⁹⁶ Champion Pierre, *François Villon, sa vie, son temps*, Paris, H. Champion, 1984, p. 116

¹⁹⁷ Strowski Fortunat, *Etudiants et étudiantes*, Paris, Flammarion, 1935, p. 21

nombreux affrontements entre les orfèvres du duc d'Anjou et les écoliers¹⁹⁸, affrontements qui ne furent pas sans conséquence, nous y reviendrons. A Toulouse, c'est avec les compagnons maçons que les querelles et les rixes furent particulièrement fréquentes¹⁹⁹. Nous noterons que dans ces deux cas, il s'agissait de professions bien organisées et dont la solidarité entre membres peut expliquer la perdurance de ces conflits.

Des incidents plus ponctuels opposèrent des étudiants à des commerçants ou à des artisans. A Orléans en mars 1330, un boucher fut victime d'une bande de jeunes étudiants²⁰⁰, tandis qu'en 1344, c'est un valet coutilier qui se retrouva dans une rixe confronté à des écoliers et que, cette fois, c'est lui qui en tua un²⁰¹. Nous voyons ainsi que les nombreuses bagarres dont les sources nous ont laissé la trace, ne tournèrent pas toujours à l'avantage des universitaires et qu'il arrivât également qu'ils en furent les victimes. L'un d'entre eux, un certain Pierre de Porin, étudiant à Orléans, fut ainsi tué par un écuyer nommé Johannes Pictoris, qu'il avait attaqué avec plusieurs de ses camarades²⁰².

Mais cette difficulté de la vie en commun dans la grande ville, ne se limita aux conflits entre population locale et universitaires venus d'ailleurs. Elle concerna également les étudiants, et plus exactement les groupes d'étudiants, étrangers entre eux. La solidarité nécessaire et encouragée entre jeunes d'une même origine et censée favoriser leur intégration, générait en contrepartie une « ghettoïsation » qui se traduisit par une rivalité exacerbée entre ces différentes nations.

Léo Moulin nous apprend « que pour les Polonais, les Mazoviens étaient simples d'esprit et intrigants. Les Anglais critiquaient les Normands vantards et vains, les Allemands furieux et obscènes, les Bourguignons bêtes et rageurs, [...] Les Allemands étaient décrits

¹⁹⁸ A.N. JJ 107, n°178, fol. 83 Voir aussi Verdier-Castagné Françoise, « la délinquance universitaire dans les lettres de rémission », *Op. cit.*, p. 290

¹⁹⁹ Cassagnes-Brouquet Sophie, « La violence des étudiants à Toulouse à la fin du XV^e siècle », *Annales du Midi*, juillet-septembre 1982, t.94, n°158, p. 249

²⁰⁰ A.N. JJ 66, n° 98, fol. 33v° dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, *Op. cit.*, p. 319

²⁰¹ A.N. JJ 80, n° 225, fol. 173 dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, *Op. cit.*, p. 321

²⁰² A.N. JJ 82, n° 595, fol. 382 dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, *Op. cit.*, p. 322

par les Tchèques comme ‘des loups dans l’arène, des mouches sur un plat, des serpents sur la poitrine, des putains dans leur propre maison’ »²⁰³.

Les écoliers de la Nation anglo-allemande s’estimaient méprisés par ceux des autres nations²⁰⁴.

Au printemps 1381, à Orléans, une rixe opposa les étudiants de la Nation de Champagne à ceux de celle de Picardie²⁰⁵ et se termina par la mort d’un des protagonistes, Pierre Fouace, tué par Nicolas de Milly, l’un de ses adversaires²⁰⁶. Dans cette ville, les écoliers de ces deux nations de Champagne et de Picardie s’affrontèrent régulièrement, et souvent de façon sanglante, et ce depuis la création de l’université jusqu’à la fin du Moyen Âge. En janvier 1487, on assista ainsi à une nouvelle bagarre entre des étudiants de nations différentes conduisant à la mort de l’un d’entre eux²⁰⁷.

Il existait d’ailleurs une rivalité séculaire, qui allait bien au-delà de la population étudiante, entre certains groupes nationaux comme par exemple celle entre Danois et Suédois qui se traitaient mutuellement d’ « *estrangers* »²⁰⁸, ou encore entre Tchèques et Allemands qui allaient perpétuer cette tradition de haine mutuelle jusque dans les murs de l’université Charles de Prague :

« *Plutôt se chaufferait dans la glace un serpent*
Qu’à un Tchèque souhaiter le bien d’un Allemand »²⁰⁹

Cette rivalité entre Nations se traduisait donc par des bagarres fréquentes et souvent avec des armes, et plutôt entre groupes qu’entre individus. Et si elle ne se terminait pas toujours par la fin tragique de l’un des protagonistes, elle fut présente partout tout au long des trois siècles.

A Oxford, les Nations étaient divisées entre groupe du nord regroupant les Anglais du nord de la rivière Nene et les Ecossais, et groupe du sud avec les Anglais du sud de la Nene, les Gallois, les Irlandais et les étudiants originaires du continent²¹⁰. « Sudistes » et

²⁰³ Moulin Léo, *La vie des étudiants au Moyen Âge*, *Op. cit.*, p. 134

²⁰⁴ Mornet Elisabeth, Verger Jacques, « Heurs et malheurs de l’étudiant étranger », *Op. cit.*, p. 221

²⁰⁵ A.N. JJ 119, n° 101, fol. 68-68v°

²⁰⁶ A.N. JJ 119, n° 101, fol. 68, dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l’histoire des universités françaises...*, *Op. cit.*, p. 324

²⁰⁷ A.N. JJ 225, n° 172, fol. 37v°

²⁰⁸ Mornet Elisabeth, Verger Jacques, « Heurs et malheurs de l’étudiant étranger », *Op. cit.*, p. 231

²⁰⁹ Chaloupecký Václav, *L’Université Charles à Prague, sa fondation, son évolution et son caractère au XIVe siècle (de 1348 à 1409)*, Traduit du tchèque par François Dedieu, Prague, Orbis, 1948, p. 109

²¹⁰ Cobban Alan Balfour, *English university life in the Middle Ages*, London, UCL Press, 1999, p. 230

« Nordistes » se confrontaient régulièrement²¹¹. Ainsi, en 1298, un jeune Irlandais, John Burel, fut tué dans une taverne après une dispute entre deux de ces groupes rivaux²¹².

A Bologne, les mêmes causes produisaient les mêmes effets. En 1291, un étudiant germanique fut tué au cours d'une bagarre entre Français et Allemands²¹³. En 1298, c'est un écolier provençal qui succomba sous les coups d'un jeune Italien fréquentant la faculté de médecine²¹⁴.

Ces confrontations entre les différentes nations qui composaient la communauté universitaire, n'étaient pas de simples bagarres spontanées et improvisées lors de rencontres de hasards, mais de véritables guerres de clans qui donnaient lieu à des préparatifs extrêmement bien organisés comme en témoignent deux affaires opposant les Normands et les Picards de l'université de Paris.

A la fin de l'année scolaire 1328, au début du mois de juin, les membres des deux nations rivales se réunirent afin de se mettre en ordre de bataille et de se retrouver dans les meilleures conditions pour attaquer leurs adversaires. C'est ainsi qu'au cours d'une de ces réunions, un certain Gilbert Hamelin, qui appartenait à la nation normande et qui était maître de la faculté de médecine et sans doute déjà aguerri à des affrontements antérieurs, apporta ses conseils à ses congénères avant la bataille. Le problème, c'est qu'au cours de celle-ci, plusieurs étudiants furent tués et d'autres grièvement blessés. Hamelin fut puni par l'évêque de la ville qui lui confisqua la totalité de ses bénéfices ecclésiastiques. L'homme, qui était un familier du roi Philippe VI, en appela auprès du pape Jean XXII en plaidant le fait qu'il ne pensait pas que ses conseils conduiraient à une telle hécatombe, et surtout qu'il n'avait pas participé lui-même directement à l'affrontement. Le souverain pontife intercédait en sa faveur et c'est par la lettre²¹⁵ qu'il adressa à l'évêque que cette affaire nous est connue. Le maître ès-médecine fut absout après s'être repenti et il put récupérer la totalité de ses bénéfices qui étaient nombreux et rémunérateurs puisqu'il était à la fois chanoine de Rouen, de Saint-Quentin et de Furnes et aussi chapelain de Saint-Denis²¹⁶.

²¹¹ Cobban Alan Balfour, *The Medieval English universities...*, *Op. cit.*, p. 273

²¹² Hammer Jour C.I., « Patterns of homicide », p. 15-16 citée dans Cassagnes-Brouquet Sophie, *La violence des étudiants au Moyen Âge*, Rennes, Ouest-France, 2012, p. 234

²¹³ Cassagnes-Brouquet Sophie, *La violence des étudiants au Moyen Âge*, *Op. cit.*, p. 235

²¹⁴ *Id.*

²¹⁵ Lettre publiée dans Denifle Heinrich et Châtelain Emile, *C.U.P.*, *Op. cit.*, vol. 2, n° 878, pp. 313-314

²¹⁶ Wickersheimer Ernest, *Dictionnaire biographique des médecins...*, *Op. cit.*, vol 1, p. 193

Quelques années plus tard, en 1343, c'est un maître en théologie, Richard de Colemont qui était pardonné par le pape Clément VI pour avoir participé, alors qu'il était à la faculté des arts, à la réunion de sa nation normande qui avait voté que « *les étudiants s'armassent davantage et attaquassent les autres de l'autre nation* ». Compte tenu de la durée des études de théologie, nous pouvons situer cette affaire aux environs de l'année 1330. Peut-être d'ailleurs s'agit-il de la même que la précédente, c'est-à-dire de juin 1328 ou bien une autre légèrement postérieure. Toujours est-il que là encore il y eut des morts et des mutilés et que la lettre du pape²¹⁷ nous apprend que le conflit en question entre Normands et Picards avait pour cause « *une grande infamie, [...] une injure infligée* » et que celle-ci devait être vengée.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette impératif de vengeance qui animait les membres de la société médiévale et les étudiants en particulier, mais nous pouvons d'ores et déjà imaginer qu'il entraînait un cycle infernal et répétitif d'actions de représailles, et que le conflit entre les deux nations concernées ici, perdura pendant plusieurs années.

Cette rivalité entre Nations fut donc une des causes de l'affrontement entre communautés d'origines différentes, et il n'est pas une seule période au cours des trois siècles qui nous occupent, qui échappe à ce constat. Ces affrontements n'étaient pas sans conséquences puisqu'ils se terminaient assez fréquemment par la mort d'un ou de plusieurs des participants. Ainsi, le concept de Nation, qui avait à l'origine pour but de protéger ses membres, généra en contrepartie un antagonisme entre groupes qui se haïssaient. Dans une rémission qu'il demanda et obtint en 1313, pour sa participation, des années plus tôt, au meurtre d'Etienne de Moret, alors que tous deux étaient étudiants à Paris, Jean d'Orbais affirmait ainsi que les bagarres étaient fréquentes et avaient pour cause le fait d'appartenir à un groupe²¹⁸.

Ces rixes fréquentes entre groupes d'étudiants de Nations différentes pouvaient aussi conduire à de prétendues « erreurs » comme en février 1403 à Orléans, où Raoulin Fournet et son camarade Chalifer s'en allèrent attaquer ce qu'ils dirent croire être une bande d'écoliers d'une autre nation. Mais il se trouve qu'il s'agissait en réalité, de

²¹⁷ Lettre publiée dans Denifle Heinrich et Châtelain Emile, *C.U.P., Op. cit.*, vol. 2, n° 1072, pp. 538-539

²¹⁸ A.N. JJ 49, n° 6, fol. 3-3v°

sergents du duc d'Orléans dont trois furent tués²¹⁹. Cette version qu'ils donnèrent, peut-être pour atténuer leur responsabilité ou tout au moins la portée de leur crime, reste toutefois largement sujette à caution. En effet, ne serait-ce que par les vêtements qu'ils portaient, il paraît tout à fait inconcevable que les deux jeunes gens aient pu confondre des suppôts de l'université dont la robe et la tonsure constituaient des marques visibles de reconnaissance, avec des sergents, eux-mêmes facilement identifiables. Leur confusion est d'autant moins crédible, qu'au cours de notre période, les représentants de l'autorité furent, avec les habitants des villes universitaires, des cibles privilégiées de nos étudiants.

Cette dernière focalisation n'est d'ailleurs guère surprenante dans la mesure où les sergents avaient le double inconvénient d'être à la fois des membres de la société locale, et le symbole d'un ordre établi qu'ils contestaient.

Les prévôts – ainsi que leurs subordonnés – furent donc en première ligne face aux étudiants puisqu'ils étaient à la fois les conservateurs de leurs privilèges, mais qu'ils devaient également, de par leur fonction première, faire respecter l'ordre dans la ville et donc réprimer ces mêmes étudiants lorsque ceux-ci dépassaient les bornes. Leur position était, de ce fait, particulièrement inconfortable et sans aucun doute très compliquée. Ils n'avaient pratiquement aucune juridiction sur les écoliers et ne pouvaient « *ni les chasser de la ville, ni les mettre à l'amende, ni leur imposer une punition quelconque* », comme le rappela Louis X au bailli d'Orléans en 1315²²⁰.

De cette situation particulièrement ambiguë, beaucoup de ces prévôts ou leurs lieutenants sortirent défaits et désavoués par leur hiérarchie, n'ayant pas su ou pas pu trouver les bons arbitrages, les bonnes solutions. C'est ainsi qu'en 1200 le prévôt Thomas avait du intervenir, à la demande des bourgeois de la ville, dans une taverne où des étudiants avaient malmené le cabaretier. Une véritable bataille rangée s'en était suivie, au cours de laquelle plusieurs étudiants avaient été tués. L'Université ayant demandé justice au roi, Philippe Auguste avait « désavoué son prévôt qui fut emprisonné, sa maison abattue, ses

²¹⁹ A.D. Loiret A 2002 (détruit), dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, Op. cit., p. 388

²²⁰ Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, Op. cit., p. 175

vignes et ses arbres fruitiers arrachés »²²¹. C'est d'ailleurs suite à cette affaire que l'Université de Paris obtint ses premiers privilèges dans la chartre dite « de Béthisy »²²². Sous Philippe le Bel, c'est le prévôt Le Jumeau qui eut à subir les foudres du roi. Il est vrai qu'il avait largement enfreint les règles en condamnant un écolier à être pendu²²³. En 1407, deux écoliers de l'université de Paris se rendirent coupables d'homicide et de vol sur les grands chemins, dans une affaire qui fit grand bruit et sur laquelle nous reviendrons. Retenons pour l'heure que le prévôt Guillaume de Tignonville, qui les fit arrêter et les condamna au gibet, fut contraint, après leur exécution, de les dépendre et d'aller s'humilier en allant faire amende honorable devant toute l'université²²⁴.

A Orléans, les mêmes manquements eurent des conséquences similaires. Le 7 août 1339, le Parlement de Paris rendit un arrêt en faveur de l'Université de cette ville contre Mahiet de la Druelle, Jean Boutegourt, Jean Rosseau et plusieurs autres sergents royaux qui avaient maltraité des étudiants²²⁵.

Le 4 mars 1390, plusieurs autres sergents royaux furent eux-aussi condamnés par ce même Parlement de Paris pour s'être rendus coupables d'excès et de violence sur trois étudiants italiens, Johannes Admiraldi, Petrus Hurelli et Guillaume Textoris²²⁶.

La situation des prévôts des villes universitaires et de leurs sergents était donc extrêmement compliquée face à ces jeunes gens souvent turbulents que constituait la population étudiante, et qu'ils devaient en même temps, réprimer et protéger.

Toutes ces cibles récurrentes que nous avons rencontrées régulièrement opposées aux étudiants, ne furent cependant pas seules à en être les victimes et nul n'était vraiment à l'abri. C'est ainsi par exemple qu'en mai 1351, le roi Jean II le Bon confirma une

²²¹ Durand Jean-Marie, *Heurs et malheurs des prévôts de Paris*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 24-25

²²² *Ibid*, p. 26

²²³ *Ibid*, p. 75

²²⁴ *Ibid*, p. 113, voir aussi Toureille Valérie, *Crime et châtimement au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2013, p. 219

²²⁵ A.N. X^{1A} 8 (jugés) fol. 75, dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, Op. cit., p. 331

²²⁶ A.N. X^{1A} 37 (jugés) fol. 289, dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, Op. cit., p. 337

absolution accordée à un étudiant de l'université d'Orléans coupable d'homicide sur la personne d'un moine²²⁷.

Ce contexte de violence et souvent de rejet amena très tôt la communauté universitaire à obtenir d'importants privilèges, même si ceux-ci ne changèrent pas grand-chose en terme d'animosité entre les différentes communautés.

²²⁷ A.N. JJ 80, n°516, fol. 347v° dans Julien de Pommerol Marie-Henriette, *Sources de l'histoire des universités françaises...*, *Op. cit.*, p. 321